

## Jean-Baptiste André Godin à Jules Lecointe, 10 juillet 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (322r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Lecointe, 10 juillet 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45791>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 juillet 1868](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Lecointe, Jules](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

# Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Lecointe a dit à Godin, qu'il a vu dernièrement, qu'il lui serait difficile d'accepter la mission d'expert confiée par le tribunal de Vervins et la cour d'Amiens : Godin souhaiterait qu'il accepte, ce qui serait le signe d'un soulagement à ses peines de famille.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 10 juillet 322

Monsieur le vicomte  
Monsieur

Je vous avoue que j'ai été  
l'honneur de vous voir, vous  
m'avez donné à penser quel  
vous seait difficile d'accepter  
la mission proposée que le tribunal  
de vertus et de vice j'assure  
vous ont confié depuis mon affaire  
je vous ai conseillé de ne pas prendre  
de me dire si les circonstances  
vous permettent d'accepter cette  
autre mission. je le veux toutefois  
plus volontiers que cela m'indiquerait  
un renoncement à vos prius de  
famille.

Veuillez agréer Monsieur mes  
distillées attentions

Georges